

10 mars 2014

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 10 mars 2014 à 19h30.

Présences : Gérald Nicolas, Lucie Gilbert, Jean Denis Vachon, Michel Fortin, Pierre Grondin

Absence : Anne-Marie Lachance

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 est proposée par Gérald Nicolas.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2014 est proposée par Lucie Gilbert.

Il est proposé par Pierre Grondin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$64,527.78. (chèques numéro 18 131 à 18 218 sauf 18 148 & 18 153 à 18 185).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

FORMATION SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES NOUVEAUX ÉLUS

Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que les élus Gérald Nicolas, Pierre Grondin & Anne-Marie Lachance ont suivi la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

SALAIRE FIXE À CYRILLE FAUCHER (en remplacement à Lucien Lachance)

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu que Cyrille Faucher occupe le poste d'opérateur de machinerie d'hiver en remplacement de Lucien Lachance, qui est en arrêt de travail, et qu'il reçoive un salaire hebdomadaire équivalent à ce que Steeve Lachance reçoit. Ce salaire étant rétroactif au 24 février et se terminant le 30 mars.

VENTE D'IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Seulement un dossier a été transféré à la MRC. Heureusement, ce contribuable a payé ses taxes au complet juste avant que la MRC n'entame les procédures.

Par contre, la commission scolaire a transféré à la MRC deux dossiers pour vente pour non-paiement de taxes. Selon la loi, la municipalité doit ajouter sa portion. Ces personnes ont la possibilité, pour un certain temps, de payer leur compte au complet plus les frais de parution.

BRIS D'EAU VS REMPLACEMENT DES CONDUITES

Étant donné les nombreux bris d'eau survenus dernièrement, le maire mentionne que le conseil devra avoir une bonne réflexion sur le remplacement de la vieille conduite d'aqueduc.

RENCONTRE AVEC ARRAKIS

Le conseil rencontrera Arrakis et Roche mardi le 18 mars à 19h30 au sujet de la recherche en eau.

RECONNAISSANCE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité Saint-Frédéric souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Sur proposition de Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité, IL EST RÉSOLU, sur la recommandation du conseil municipal de la Municipalité Saint-Frédéric

QUE la Municipalité Saint-Frédéric, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

BORNE SÈCHE

ATTENDU que le conseil désire obtenir une servitude en faveur de la Municipalité Saint-Frédéric et de la Municipalité de Saint-Séverin pour une prise d'eau sèche

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité :

QU'une servitude en faveur de la municipalité et de la municipalité de Saint-Séverin soit établie sur une partie du lot 4 220 398, cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, dans la municipalité de Saint-Séverin, propriété de Patrick Laflamme, suivant projet d'option de servitude préparé par Jacques Poulin notaire, soumis à cette assemblée.

QUE cette servitude soit établie pour fin d'utilité publique et que les frais s'y rattachant soient à la charge de la municipalité et celle de Saint-Séverin.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Frédéric l'acte de servitude devant le notaire Jacques Poulin, avec toutes autres clauses usuelles d'un tel contrat.

RÈGLEMENT 292-14 SUR LA GARDE DES ANIMAUX

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric possède un règlement concernant les animaux;

ATTENDU QUE ce règlement date de plusieurs années et nécessite d'être revu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Grondin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 292-14 qui établit les règles en regard de la garde des chiens et chats.

(Voir au livre des règlements)

RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 76 757\$ pour l'entretien du réseau routier locale pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes dans l'**Annexe B** ou sur un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité, il est unanimement résolu que la Municipalité Saint-Frédéric informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Rien à mentionner.

b) Loisirs, culture & embellissement

Le projet d'estrade pour le terrain de balle qui avait été présenté au Pacte rural a malheureusement été refusé.

c) Eau potable

Il entre présentement au réservoir environ 450 mètres cube sur un moyenne de 700 mètres cube.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) MADA

Il existe un nouveau service de repas «Prêt de chez nous! » qui offre des repas prêts à manger emballés sous vide. Ces repas sont offerts à la grandeur de la MRC Robert-Cliche à des prix très raisonnables et sont livrés hebdomadairement directement aux domiciles.

La prochaine réunion aura lieu le 20 mars prochain. Par la suite, la municipalité devra s'impliquer avec le comité MADA pour la suite des choses.

CORRESPONDANCE

Demande de don de Moisson Beauce. Considérant que les contribuables sont sollicités individuellement, le conseil ne versera aucun montant.

Il est proposé par et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera du 11 au 13 juin à Québec au coût de 499\$ plus taxes.

Il est proposé par Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Frédéric verse une commandite au FestiShow Sportif qui se déroulera du 4 au 6 avril à Saint-Joseph pour un montant de \$50. Les éditions 2012 et 2013 ont permis d'amasser \$15 000 et une partie de ce montant a été versé à des enfants de Saint-Frédéric.

Demande de commandite du Regroupement Hockey Beauce-Centre dans la cadre du Tournoi de la Coupe Desjardins qui se tiendra du 5 au 13 avril à Beauceville. Le conseil prend la décision de ne pas commanditer cet événement.

Offre publicitaire du Beauce Média dans le cadre de la semaine de l'action bénévole. Considérant que les bénévoles de Saint-Frédéric sont honorés lors du souper de la chambre de commerce, le conseil décide de ne pas accepter cette offre publicitaire.

Convocation à l'assemblée générale annuelle du CLD Robert-Cliche mercredi le 26 mars à 17h00 à la salle communautaire de Saint-Frédéric.

Invitation à une journée d'échange de la Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches vendredi le 21 mars à Saint-Elzéar.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Souper cabane à sucre Chambre de Commerce : La Chambre de Commerce de Saint-Frédéric organise un social du temps des sucres samedi le 12 avril à la Cabane à Pierre à Frampton. Tous les élus et employés sont invités.

Rencontre avec Claude Lambert : M. Claude Lambert désire rencontre le nouveau conseil au sujet de la vente de la bâtisse appartenant à la caisse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Gérald Nicolas à 21h10.